AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0406
FR0000038242-FS0170

17 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

QUANTEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mars 2014, complété par un courrier reçu le 17 mars, la société anonyme de droit luxembourgeois Eurodyne[1] (1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 10 mars 2014, le seuil de 20% des droits de vote de la société QUANTEL et détenir, individuellement, 760 358 actions QUANTEL représentant 1 353 580 droits de vote, soit 11,88% du capital et 18,83% des droits de vote de cette société[2].

A cette occasion, M. Alain de Salaberry **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 10 mars 2014, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Eurodyne qu'il contrôle, 988 712 actions QUANTEL représentant 1 627 424 droits de vote, soit 15,45% du capital et 22,64% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Eurodyne	760 358	11,88	1 353 580	18,83
M. Alain de Salaberry	228 354	3,57	273 844	3,81
Total	**988 712**	**15,45**	**1 627 424**	**22,64**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions QUANTEL sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Alain de Salaberry.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 397 917 actions représentant 7 188 218 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.